



**MONTUSSAN**

**COMPTE-RENDU  
DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 22 MARS 2018**

L'an deux mille dix-huit et le vingt-deux mars, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur DUPIC Frédéric, Maire.

Date de la convocation : 16 mars 2018

**Etaient présents :**

Mesdames FONTENEAU Sylvie, JEAN-THEODORE Corinne, ROBERT Maryse, CHAZELLE Pascale, RIESCO Barbara, LAURENT Maria Concepción, MILLARD Catherine, FRANCKE Nicole ;  
Messieurs DUPIC Frédéric, HONTARREDE David, MARTIN Isidro, SEURIN Alban, CHIRON Patrice, LABROUQUERE Marc, MARTIN José ;

**Etaient absents :**

Mesdames CHANSARD Nathalie, BOULDE Fleur, DUARTE Cristina ;  
Messieurs RICHER Claude, BERNARD Jean-Luc, ARNATHAU Claude, PERRUC François, MARTY Jean-Luc ;

**Procurations :**

Madame CHANSARD Nathalie donne procuration à Monsieur MARTIN Isidro.  
Monsieur BERNARD Jean-Luc donne procuration à Monsieur HONTARREDE David.  
Monsieur ARNATHAU Claude donne procuration à Monsieur DUPIC Frédéric.

Madame RIESCO Barbara a été nommée secrétaire de séance.

**1. Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 8 février 2018**

Le compte rendu de la séance du 8 février 2018 est accepté et voté à l'unanimité.

**2. Etat des décisions prises par Monsieur le Maire en application de l'article L2122-22 du C.G.C.T.**

Monsieur le Maire propose de ne pas donner lecture de l'état des décisions prises, ce qui est accepté par les membres du Conseil Municipal.

**3. TAXES LOCALES DIRECTES : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2018**

Monsieur le Maire laisse la parole à Monsieur David HONTARREDE, adjoint en charge des finances, qui rappelle l'optique de la municipalité de maintenir les taux pour la quatrième année consécutive.

**DÉLIBÉRATION 2018-07 : TAXES LOCALES DIRECTES : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2018**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les bases fiscales 2018 telles qu'elles nous ont été communiquées par les services fiscaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

➤ **DE VOTER LES TAUX D'IMPOSITION 2018** comme suit et ce sans augmentation par rapport à ceux de 2017, à savoir :

Résultat du vote :

- Pour : 18
- Contre : 0
- Abstention : 0

Taxes	Bases d'imposition prévisionnelles 2018	Pour mémoire : taux 2017	Taux 2018	Produits attendus 2018
Taxe Habitation	4 391 000	10.85 %	10.85 %	476 424 €
Taxe Foncière (bâti)	2 805 000	22.26 %	22.26 %	624 393 €
Taxe Foncière (non bâti)	48 200	55.35 %	55.35 %	26 679 €
<b>TOTAL du PRODUIT FISCAL 2018</b>				<b>1 127 496 €</b>

#### 4. PROGRAMME D'INVESTISSEMENT 2018 : SOUSCRIPTION D'UN EMPRUNT

Monsieur le Maire laisse la parole à Monsieur David HONTARREDE, adjoint en charge des finances, lequel rappelle les investissements importants sur l'année 2018 (aménagement du bourg et couverture des terrains de tennis) et un emprunt de 400 000 € sera souscrit à un taux intéressant.

#### **DÉLIBÉRATION 2018-08 : PROGRAMME D'INVESTISSEMENT 2018 : SOUSCRIPTION D'UN EMPRUNT**

Monsieur le Maire rappelle le programme d'investissement de la commune pour l'année 2018 tel que présenté en commission des finances.

Résultat du vote :

- Pour : 18
- Contre : 0
- Abstention : 0

Le Conseil Municipal, après délibération, décide :

➤ **D'ACCEPTER** la proposition de prêt du CREDIT AGRICOLE D'AQUITAINE dans les conditions suivantes :

Montant emprunté	400 000 €
Taux	Taux fixe à 1.41 %
Durée	15 ans
Périodicité	Annuelle
Frais de dossier	400 €
1 <sup>ère</sup> échéance	02.01.2019

La Commune :

- aura le droit de se libérer par anticipation de tout ou partie du montant du prêt. En cas de remboursement par anticipation, la Commune paiera une indemnité dont les caractéristiques sont précisées au contrat de prêt.

- s'engage à prendre à sa charge tous les impôts, droits et taxes présents ou futurs, grevant ou pouvant grever les produits de l'emprunt.

➤ s'engage à dégager les ressources nécessaires au paiement des échéances et autorise le Comptable du Trésor à régler, à bonne date sans mandatement préalable, le montant des échéances du prêt au profit du CREDIT AGRICOLE D'AQUITAINE ;

**DE PRENDRE** l'engagement pendant la durée des prêts de créer et de mettre en recouvrement les contributions directes nécessaires pour assurer le paiement desdites échéances ;

**D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer le contrat de prêt au nom de la Commune et à procéder à tout acte de gestion le concernant ;

**DE DONNER** tout pouvoir à Monsieur le Maire afin de prendre les mesures administratives, financières et comptables nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

## **5. OUVERTURE D'UNE LIGNE DE TRESORERIE – AUTORISATION DE SIGNATURE**

Monsieur le Maire laisse la parole à Monsieur David HONTARREDE, adjoint en charge des finances, lequel indique que le CREDIT AGRICOLE a fait la proposition jugée la plus intéressante et il en présente les caractéristiques techniques.

### **DELIBERATION 2018-09 : OUVERTURE D'UNE LIGNE DE TRESORERIE - AUTORISATION DE SIGNATURE**

*Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Maire sur le financement des besoins ponctuels de trésorerie de la Commune,*

*Vu les propositions faites à la commune et notamment celle du CREDIT AGRICOLE D'AQUITAINE,*

Après délibération le Conseil Municipal décide :

**DE CONTRACTER** auprès du CREDIT AGRICOLE D'AQUITAINE une ouverture de ligne de trésorerie dans les conditions ci-après indiquées :

- ✓ Montant : 200 000 euros
- ✓ Durée : un an
- ✓ Taux variable EURIBOR 3 MOIS – 0.327 %
- ✓ Marge fixe : 0,50 %
- ✓ Taux de ligne de trésorerie : 0.173 %
- ✓ Frais de dossier : 200 €
- ✓ Commission d'engagement : 300 €

**D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer le contrat de ligne de trésorerie avec le CREDIT AGRICOLE D'AQUITAINE ;

**D'AUTORISER** Monsieur le Maire à effectuer sans autre délibération les tirages et remboursements relatifs à la ligne de trésorerie interactive, dans les conditions prévues par ledit contrat.

Résultat du vote :

- Pour : 18
- Contre : 0
- Abstention : 0

## **6. BUDGET SPANC : ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017**

Monsieur le Maire laisse la parole à Monsieur David HONTARREDE, adjoint en charge des finances, lequel donne lecture pour chaque chapitre des crédits votés et des crédits consommés.

Monsieur le Maire laisse la parole à Monsieur Alban SEURIN, doyen de l'Assemblée, puis quitte la salle le temps du vote.

### **DELIBERATION 2018-10 : BUDGET SPANC : ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017**

*Monsieur le Maire se retire de la salle et ne participe pas au vote.*

Réuni sous la Présidence de Monsieur SEURIN Alban, doyen de l'Assemblée, le Conseil Municipal est appelé à délibérer sur le compte administratif de l'exercice 2017, dressé par Monsieur DUPIC Frédéric, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et le cas échéant les décisions modificatives de l'exercice considéré.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

Résultat du vote :

- Pour : 16
- Contre : 0
- Abstention : 0

**DE DONNER ACTE** à Monsieur le Maire de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

COMPTES ADMINISTRATIFS 2017	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Opérations de l'exercice	4 633.20 €	12 918.25 €	-	-	-	12 918.25 €
Résultat de l'exercice	-	8 285.05 €	-	-	-	8 285.05 €
Résultats reportés	-	46 917.90 €	-	-	-	46 917.90 €
Résultat de clôture	-	55 202.95 €	-	-	-	55 202.95 €
Restes à réaliser	-	-	-	-	-	-
Résultats définitifs	-	55 202.95 €	-	-	-	55 202.95 €

**DE CONSTATER** les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion,  
**DE RECONNAITRE** la sincérité des restes à réaliser,  
**DE CONSTATER** un résultat excédentaire à affecter s'élevant à 55 202.95 € issu de la seule section d'exploitation,  
**DE VOTER** le présent compte administratif.

## 7. BUDGET SPANC : ADOPTION DU COMPTE DE GESTION 2017

Monsieur le Maire laisse la parole à Monsieur David HONTARREDE, adjoint en charge des finances, lequel précise qu'après vérification par les services, le compte de gestion tenu par les services de la trésorerie est l'exact reflet de notre compte administratif tenu en mairie.

### **DELIBERATION 2018-11 : BUDGET SPANC : ADOPTION DU COMPTE DE GESTION 2017**

Après s'être fait présenter le budget primitif et supplémentaire de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2017,  
 Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

**DE DÉCLARER** que le compte de gestion dressé par le receveur pour l'exercice 2017, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part,  
**D'APPROUVER** ledit compte de gestion.

Résultat du vote :

- Pour : 18
- Contre : 0
- Abstention : 0

## **8. BUDGET ANNEXE COMMUNAL DU S.P.A.N.C. : CLOTURE DEFINITIVE AVEC REPRISE DES RESULTATS AU BUDGET COMMUNAL PRINCIPAL**

Monsieur le Maire laisse la parole à Monsieur David HONTARREDE, adjoint en charge des finances, lequel rappelle que la compétence du SPANC a fait l'objet d'un transfert à la Communauté de Communes du Secteur de Saint Loubès au 1<sup>er</sup> janvier 2018 et qu'il est donc nécessaire de prononcer à la dissolution du budget annexe communal du SPANC.

### **DELIBERATION 2018-12 : BUDGET ANNEXE COMMUNAL DU S.P.A.N.C. : CLOTURE DEFINITIVE AVEC REPRISE DES RESULTATS AU BUDGET COMMUNAL PRINCIPAL**

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2121-29, L 1612-7 et L 2311-6,*

*Vu la commission finances en date du 5 mars 2018,*

*Vu la délibération en date du 22 mars 2018 adoptant le Compte Administratif du budget annexe SPANC et actant un résultat excédentaire s'élevant à 55 202.95 € et issu de la seule section d'exploitation,*

*Vu la délibération en date du 22 mars 2018 prenant acte de la concordance du Compte Administratif avec le Compte de Gestion,*

*Considérant que les bilans arrêtés à ce jour ne dégagent aucun actif et aucun passif à répartir, aucun reste à recouvrer et aucun reste à payer ;*

Monsieur le Maire rappelle que la compétence du service public d'assainissement non collectif (S.P.A.N.C.) a fait l'objet d'un transfert de compétence de la commune vers la Communauté de Communes du Secteur de Saint Loubès au 1<sup>er</sup> janvier 2018. Il est par conséquent nécessaire de prononcer la dissolution du budget annexe communal du S.P.A.N.C., en date du 31 décembre 2017.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **CONSTATE** le résultat excédentaire de la section d'exploitation du budget annexe communal du S.P.A.N.C. s'élevant à 55 202.95 € et **DECIDE** :

**DE CLOTURER** le budget annexe communal du S.P.A.N.C. au 31.12.2017 ;

**DE REVERSER** de façon définitive ledit résultat excédentaire dans le budget principal de la commune via une reprise dans les résultats de l'exercice 2017 du budget communal principal et **DECIDE** en conséquence de ne rien reverser à la Communauté de Communes du Secteur de Saint-Loubès ;

**D'AUTORISER** Monsieur le Trésorier à clôturer définitivement le budget annexe S.P.A.N.C. ;

**D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout document relatif aux présentes décisions ;

Résultat du vote :

- Pour : 19
- Contre : 0
- Abstention : 0

## **9. BUDGET PRINCIPAL : ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017**

Monsieur le Maire laisse la parole à Monsieur David HONTARREDE, adjoint en charge des finances, lequel donne lecture pour chaque chapitre et opération ainsi que pour chacune des sections des crédits votés et des crédits consommés.

Monsieur le Maire laisse la parole à Monsieur Alban SEURIN, doyen de l'Assemblée, puis quitte la salle le temps du vote.

**DELIBERATION 2018-13 : BUDGET PRINCIPAL : ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017**

Résultat du vote :  
 • Pour : 17  
 • Contre : 0  
 • Abstention : 0

*Monsieur le Maire se retire de la salle et ne participe pas au vote.*

Réuni sous la présidence de Monsieur Alban SEURIN doyen de l'Assemblée, le Conseil Municipal est appelé à délibérer sur le compte administratif de l'exercice 2017, dressé par Monsieur Frédéric DUPIC, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

**DE DONNER ACTE** à Monsieur le Maire de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

COMPTE ADMINISTRATIF 2017	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Opérations de l'exercice	2 284 713,05 €	2 470 066,22 €	962 843,75 €	1 182 713,18 €	3 247 556,80 €	3 652 779,40 €
Résultat de l'exercice		185 353,17 €		219 869,43 €		405 222,60 €
Résultats reportés		545 172,45 €	101 682,18 €			443 490,27 €
Résultat de clôture		730 525,62 €		118 187,25 €		848 712,87 €
Restes à réaliser			471 340,54 €		471 340,54 €	
Résultats définitifs		730 525,62 €	-353 153,29 €			377 372,33 €

**DE CONSTATER** les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion,  
**DE RECONNAITRE** la sincérité des restes à réaliser,  
**DE VOTER** le présent compte administratif.

**10. BUDGET PRINCIPAL : ADOPTION DU COMPTE DE GESTION 2017**

Monsieur le Maire laisse la parole à Monsieur David HONTARREDE, adjoint en charge des finances, lequel précise qu'après vérification par les services, le compte de gestion tenu par les services de la trésorerie est l'exact reflet de notre compte administratif tenu en mairie.

**DELIBERATION 2018-14 : BUDGET PRINCIPAL : ADOPTION DU COMPTE DE GESTION 2017**

Résultat du vote :  
 • Pour : 19  
 • Contre : 0  
 • Abstention : 0

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2017,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

**DE DÉCLARER** que le compte de gestion dressé par le receveur pour l'exercice 2017, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part,  
**D'APPROUVER** ledit compte de gestion.

## 11. BUDGET PRINCIPAL : AFFECTATION DE RESULTAT DE L'EXERCICE 2017

Monsieur le Maire laisse la parole à Monsieur David HONTARREDE, adjoint en charge des finances.

### **DELIBERATION 2018-15 : BUDGET PRINCIPAL : AFFECTATION DE RESULTAT DE L'EXERCICE 2017**

Résultat du vote :  
• Pour : 19  
• Contre : 0  
• Abstention : 0

#### **Résultat de la section de fonctionnement à affecter**

Solde d'exécution de la section de fonctionnement 2017 : Excédent	185 353.17 €
Résultat reporté de l'exercice antérieur : Excédent	545 172.45 €
Résultat de clôture à affecter : Excédent	<b>730 525.62 €</b>

#### **Besoin réel de financement de la section d'investissement**

Solde d'exécution de la section d'investissement 2017 : Excédent	219 869.43 €
Résultat reporté de l'exercice antérieur : Déficit	- 101 682.18 €
Solde d'exécution cumulé à reporter (compte D 001) : Excédent	118 187.25 €
Dépenses d'investissement engagées non mandatées :	471 340.54 €
Recettes d'investissement restant à réaliser :	0 €
Solde des restes à réaliser : Déficit	<b>- 471 340.54 €</b>

**D'où un BESOIN de financement de :**

**353 153.29 €**

#### **Résultat de l'exercice 2017 du budget principal intégrant la reprise des résultats de clôture définitif du budget du SPANC :**

Budget principal 2017 - résultat définitif	<b>Excédent 730 525.62 €</b>
Budget SPANC 2017 - résultat définitif à intégrer au résultat du budget principal : Excédent	55 202.95 €
D'où un résultat définitif du budget principal :	<b>Excédent 785 728.57 €</b>

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

**CONSTATE** la reprise du résultat de la section d'investissement (résultat excédentaire) au budget primitif de l'exercice 2018, en recettes d'investissement au compte 001 soit un montant de **118 187.25 €** ;

**DECIDE** de l'affectation de l'excédent de la section de fonctionnement comme suit :

en couverture du besoin de financement de la section d'investissement au compte 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé » pour un montant de **353 153.29 €** ;

en couverture des dépenses nouvelles de fonctionnement au compte 002 « excédent de fonctionnement reporté » pour un montant de **432 575.28 €**.

## 12. BUDGET PRINCIPAL : ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2018

Monsieur le Maire laisse la parole à Monsieur David HONTARREDE, adjoint en charge des finances, lequel donne lecture pour chaque chapitre et opération ainsi que pour chacune des sections des crédits votés.

### **DELIBERATION 2018-16 : BUDGET PRINCIPAL : ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2018**

Résultat du vote :  
• Pour : 19  
• Contre : 0  
• Abstention : 0

Monsieur le Maire donne lecture du projet de Budget Primitif 2018 dans le cadre du budget principal de la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide :



**D'APPROUVER** le Budget Primitif du budget principal arrêté au niveau du chapitre et de l'opération comme suit :

	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>Section de fonctionnement</b>	2 869 150.21 €	2 869 150.21 €
<b>Section d'investissement</b>	2 395 307.40 €	2 395 307.40 €
<b>TOTAL</b>	5 264 457.61 €	5 264 457.61 €

Le Budget Primitif 2018 de la commune sera publié par voie électronique et transmis à la Préfecture.

### **13. QUESTIONS DIVERSES**

Madame FRANCKE s'interroge sur le changement du ramassage des ordures ménagères. Monsieur le Maire confirme que le SIVOM a bien distribué une information dans les boîtes aux lettres des administrés, la municipalité a relayé ce changement sur le panneau lumineux, facebook et le site internet de la mairie.

Madame LAURENT rappelle les manifestations à venir, à savoir :

- . Lis Tes Ratures ce week-end à Beychac et Cailleau, inauguration vendredi à 18h30
- . Café Littéraire le samedi 7 avril à 10h à la Bibliothèque,
- . Chasse aux Œufs le samedi 7 avril à 15h au Parc de Gourrège,
- . Représentation Théâtrale de la Troupe REBECA le samedi 7 avril à 21h Salle Carsoule.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h54.

A Montussan, le 13 avril 2018.

Le Maire, Frédéric DUPIC

